

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 4 février 2025,

MOBILIANS publie la 3^{ème} édition du baromètre sur le déploiement de la pièce de l'économie circulaire (PIEC) dans les métiers de l'entretien et de la réparation automobile.

Dans le but d'initier une mobilisation collective en faveur de l'accélération de la pièce de l'économie circulaire (PIEC), Mobilians avait lancé en 2023 son premier baromètre, en partenariat avec le GiPA, visant à recueillir la perception par les professionnels de l'entretien-réparation vis-à-vis de la PIEC, et les leviers pour favoriser son déploiement. Les résultats de ce troisième baromètre révèlent une amélioration notable de cette perception tant en termes de connaissance que d'utilisation de la PIEC par les professionnels.

Un nouveau baromètre qui confirme la progression de la connaissance de la PIEC par les réparateurs

Mobilians publie la troisième édition de son baromètre sur le développement de l'usage de la PIEC par les réparateurs automobiles (panel de 501 professionnels de la réparation - réparateurs agréés, MRA, centres-auto, carrossiers...). Plusieurs indicateurs permettent de suivre la progression sur ce sujet, que ce soit le niveau de connaissance par les réparateurs, le souhait des réparateurs d'avoir recours à la PIEC...

Les réunions de sensibilisation organisées par Mobilians, ainsi que les campagnes de communication auprès des professionnels afin de les informer et de valoriser les bonnes pratiques en la matière ont été bénéfiques. Les réparateurs se sont appropriés la notion de PIEC, c'est désormais une tendance de fond. Aujourd'hui, la proposition de PIEC est devenue un réflexe pour l'ensemble des réparateurs.

En effet, aujourd'hui 93% des réparateurs savent ou pensent savoir ce que sont les PIEC, alors qu'ils n'étaient que 65% en septembre 2023.

Rappelons que les pièces automobiles de réemploi (communément dites « d'occasion ») représentent les pièces issues du démontage des véhicules hors d'usage (pièces tracées, contrôlées, garanties). Le décret PIEC du 30 mai 2016 définit les pièces de réemploi comme *« les composants et éléments qui sont commercialisés par les centres de traitement de véhicules hors d'usage (VHU) agréés (...) après avoir été préparés en vue de leur réutilisation au sens des dispositions de l'article L. 541-1-1 de ce code »*.

Les pièces remanufacturées (ou « échange standard ») proviennent quant à elles d'un processus industriel rigoureux et standardisé permettant de remettre une pièce ou un produit usagé dans un état de performance et de fonctionnalités équivalent ou même supérieur à celui d'origine et pour un même usage.

Les résultats de ce troisième baromètre témoignent d'un niveau de plus en plus important d'utilisation de la PIEC parmi les réparateurs

Ainsi les PIEC, échange standard ou Pièces d'Occasion sont perçues par la moitié des répondants comme une vraie solution, notamment : quand la pièce neuve n'est pas disponible ou en rupture (97% des réponses), car c'est un avantage concurrentiel et économique pour les utilisateurs (89%), ou encore parce que cela représente une bonne pratique des réparateurs pour répondre aux enjeux climatiques (79%)

Les réparateurs sont favorables à 72% à la pose de PIEC.

Par ailleurs, 57% des réparateurs estiment être sensibilisés à la PIEC par leurs fournisseurs de pièces ou par leur réseau. C'est aussi vrai pour les clients eux-mêmes qui sollicitent pour 48% d'entre eux spontanément des pièces alternatives à la pièce neuve.

Concrètement, 57% des réparateurs déclarent proposer de la PIEC systématiquement, ce qui représente une progression de + 10pts, et 73% des clients indiquent suivre la préconisation des réparateurs en matière de PIEC.

Bien que subsistent encore quelques freins à l'emploi des PIEC dans la réparation, tels que la disponibilité des pièces, le coût et la rentabilité, le travail de sensibilisation mené auprès des professionnels et du grand public ont favorisé la progression de l'utilisation de la PIEC par les réparateurs.

Mobilians poursuit par ailleurs ses travaux en lien avec les assureurs pour promouvoir le recours à la PIEC en cas de sinistre automobile et faire progresser le taux d'utilisation de ces pièces. D'autre part, Mobilians a largement sensibilisé les pouvoirs publics à l'adoption d'une "TVA circulaire" à 5,5% pour faire progresser l'utilisation de PIEC. Ces leviers sont importants pour créer un effet vertueux.



À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 180 000 entreprises de proximité et 560 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.